



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Masseurs kinesitherapeutes

Question écrite n° 38606

Texte de la question

M Andre Bellon attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les problemes que rencontrent les masseurs-kinesitherapeutes en raison de l'absence de convention depuis juillet 1986, de la non-augmentation tarifaire depuis fevrier 1986, ainsi que de la non-reactualisation de la nomenclature des actes dispenses par cette profession et de l'absence d'une prise en charge d'une formation continue permettant d'integrer les nouveaux acquis scientifiques et les nouvelles techniques. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour permettre aux masseurs-kinesitherapeutes le bon exercice de leur profession.

Données clés

Auteur : [M. Bellon André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38606

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1349